

DCULT N° 21.672

**AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE CESSION 21.172
DES DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
« LE PORTEUR D'HISTOIRE » ACME****ENTRE LES SOUSSIGNÉS****ACME SAS**

Capital Social 3000,00€
RCS Paris 807 755 319
97, rue de la Folie-Méricourt
75011 Paris
Code APE : 9001Z
N° Licence : PLATESV-R-2021-007537

Représenté par Camille TORRE, en qualité de Président,
Ci-après dénommé le Producteur, d'une part,

ET**LA VILLE DE ROYAN**

Adresse : 80 avenue de Pontaillac - 17200 ROYAN
Téléphone : 05 46 39 56 56
Siret : 211 703 061 00013
Code APE : 751 A

Licence n° : 1-2021-005035 ; 2-2021-005038 ; 3-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
Ci-après dénommé "L'ORGANISATEUR", d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le présent avenant détaille les nouvelles modalités d'accueil du spectacle :

TRANSPORT :

Pour la réalisation du spectacle, L'ORGANISATEUR prendra en charge le cout des frais de transports de l'équipe technique (transports costumes et accessoires) et de l'équipe artistique.

- 5 Aller/retour train Paris – Royan = 631€ TTC
+ Péages Aller/retour : 146,60€ TTC
S/Total TTC : 777,60€ TTC

- Location Van Technique : 290 € HT
- 1 Aller/retour Van technique Paris - Royan :
1120 km x (0,595€ le kilomètre 7ch) = 666,40€ HT
S/Total HT : 956,40€ HT

L'ORGANISATEUR prendra en charge directement l'organisation et le transport de l'équipe artistique (5 comédiens) de la gare SNCF de Royan au Théâtre et à l'hôtel et inversement.

RESTAURATION :

L'ORGANISATEUR prendra en charge les défraiements comme suit :

J-1 : 1 diner en prise en charge directe
JJ : 7 repas en prise en charge directe (1 déjeuner + 6 diners) + 5 repas à 18,80€
J+1 : 1 repas à 18,80€.
S/Total : 112,80€ TTC

L'ORGANISATEUR prendra en charge un catering complet et conséquent, demandé à 17h00 JJ (cf FT)

HEBERGEMENT :

Prise en charge directe par L'ORGANISATEUR comme suit (Nuitée Hôtel 3*** + petit déjeuner)
Hôtel à moins de 500 m à pieds du théâtre :

J- 1 : 1 single

JJ : 6 singles

Les montants pris en charge sont négociés par l'Organisateur auprès des prestataires. Tout supplément sera à la charge du Producteur.

MONTANT TOTAL :

956,40€ HT+ 52,60€ de TVA 5,5 % = 1009 € TTC + 890,40€ TTC (777,60 + 112,80) = 1899,40€ TTC (Mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes).

Les autres dispositions du contrat de cession restent inchangées.

Fait à Paris, le 16 décembre 2021, en quatre exemplaires originaux.

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé"

L'ORGANISATEUR

Pour le maire et par délégation

Monsieur Didier SIMONNET
Premier adjoint



LE PRODUCTEUR

Camille TORRE
Président

lu et approuvé
Camille Torre
ACME SAS
Siret 807 755 319 00033 - APE 9001Z
Licence 2-1080359
97 rue de la Folle Méricourt
75011 Paris